

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 septembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2025-0029 3, rue Victor-Léger, lot 3 817 057 du cadastre du Québec

Autoriser la reconstruction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages, avec les éléments dérogatoires suivants :

- Élévation du plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau du centre de la rue adjacente à 2,25 mètres, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prévoit, à l'article 8.10, une distance de 1,8 mètre d'élévation maximale du plancher du rez-de-chaussée par rapport au niveau du centre de la rue;
- Une largeur de garage de 75 % de la largeur des murs de fondations des pièces habitables de la résidence, alors que ledit *Règlement 150* prévoit à l'article 5.3.1.2 une largeur maximale de 60 % de la largeur des murs de fondations des pièces habitables de la résidence.

DM2025-0129 16, rue Brodeur, lot 3 820 597 du cadastre du Québec

Autoriser une clôture dans une portion de la cour avant à 1,5 mètre de hauteur, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prévoit à l'article 10.1.2, qu'une clôture en cour avant doit avoir une hauteur maximale de 1,2 mètre.

DM2025-0133 624, boulevard Pie-XII, lots 5 886 833 et 5 886 834 du cadastre du Québec

Autoriser le lotissement de deux terrains en trois terrains avec un frontage minimal de 25,30 mètres pour le futur lot 6 690 498, alors que le *Règlement 149 concernant le lotissement* prévoit à l'article 3.5.4, un frontage minimal à 45 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 août 2025.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe